

COMMUNE DE MONTCEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

| N° DELIBERATION | DATE | OBJET | VOTE |
|-----------------|------------|---|--------------------------|
| 2026_01 | 29.01.2026 | Modification du règlement intérieur du cimetière | Approuvée (Unanimité) |
| 2026_02 | 29.01.2026 | Suppression d'un tarif au cimetière | Approuvée (Unanimité) |
| 2026_03 | 29.01.2026 | Adhésion à FREDON AUVERGNE RHONE ALPES | Approuvée (Unanimité) |
| 2026_04 | 29.01.2026 | Signature des conventions de mise à disposition de biens communaux pour l'année 2026 | Approuvée (Unanimité) |
| 2026_05 | 29.01.2026 | Convention entre la commune et le Centre Social La Passerelle pour l'organisation du Festival Rêves de Cirque | Approuvée (Unanimité) |

Fait à Montceaux, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 14 | Présents : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. Excusée : BAILLE Laëtitia Absent : Secrétaire de séance : GUILLOT Rémy |
| Nombre de Conseillers présents : 13 | |
| Nombre de Conseillers votants : 14 | |
| Pouvoir : 1 | |
| Date de la convocation : 22.01.2026 | |

N° 2026-01 - OBJET : Modification du règlement intérieur du cimetière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le règlement du cimetière communal a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2021.

Après plusieurs années d'application, il apparaît que certaines dispositions gagneraient à être précisées et complétées afin d'assurer une meilleure lisibilité du règlement, de sécuriser juridiquement les pratiques communales et de répondre plus efficacement aux situations rencontrées.

Ces ajustements n'ont pas pour objet de remettre en cause les principes généraux du règlement existant, mais de le rendre plus détaillé et plus adapté aux besoins actuels de gestion du cimetière.

Le règlement intérieur joint à la délibération sera constitué de 8 chapitres qui détailleront les règles relatives aux :

- ✓ Chapitre 1 : Dispositions générales
- ✓ Chapitre 2 : Inhumations et exhumations
- ✓ Chapitre 3 : Terrain commun
- ✓ Chapitre 4 : Travaux funéraires
- ✓ Chapitre 5 : Concessions funéraires
- ✓ Chapitre 6 : Exhumations
- ✓ Chapitre 7 : Columbarium
- ✓ Chapitre 8 : Jardin du souvenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement du cimetière communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement modifié et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260202-2026-01-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 14 | <u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusée</u> : BAILLE Laëtitia <u>Absent</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : GUILLOT Rémy |
| Nombre de Conseillers présents : 13 | |
| Nombre de Conseillers votants : 14 | |
| Pouvoir : 1 | |
| Date de la convocation : 22.01.2026 | |

N° 2026-02 - OBJET : Suppression d'un tarif au cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du site cinéraire relatif au jardin du souvenir n'apparaît plus justifié. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à sa suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SUPPRIME** le tarif du site cinéraire relatif au jardin du souvenir concernant l'inscription sur plaque.

Cette suppression prendra effet à compter du 1^{er} février 2026.

Les tarifs pour la concession de terrain et le columbarium restent inchangés et se fixent comme suit :

Concession de terrain :

- 15 ans : 330 euros
- 30 ans : 500 euros

Columbarium (cases pouvant contenir 2 à 3 urnes) :

- 15 ans : 440 euros
- 30 ans : 880 euros

Jardin du souvenir (dispersion des cendres)

- sans inscription : gratuit
- avec inscription sur plaque : gratuit

La plaque est à la charge de la famille et doit respecter les préconisations du règlement intérieur du cimetière.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260202-2026-02-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 14 | <u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusée</u> : BAILLE Laëtitia <u>Absent</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : GUILLOT Rémy |
| Nombre de Conseillers présents : 13 | |
| Nombre de Conseillers votants : 14 | |
| Pouvoir : 1 | |
| Date de la convocation : 22.01.2026 | |

N° 2026-03 - OBJET : Adhésion à FREDON AUVERGNE RHONE ALPES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que FREDON est un organisme sans but lucratif qui œuvre pour une santé globale (One Health) dans trois grands domaines : la santé du végétal, la santé de l'environnement et la santé humaine.

Adhérer à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, permet de bénéficier de l'appui d'un réseau d'experts et de proximité.

En étant adhérent, la commune aura accès à des informations techniques sanitaires et réglementaires sur les thèmes du végétal et de son environnement ; elle bénéficiera de leur expertise technique sur des sujets divers tel que le Zéro-phyto, la Végétalisation, la Gestion Différenciée ou les Espèces Exotiques Envahissantes ; elle pourra faire appel à leurs services de diagnostic sanitaire végétal et de formation proposée à tarifs préférentiels pour les adhérents. La commune aura également accès à un espace dédié aux adhérents sur leur site internet où elle retrouvera du contenu exclusif.

Les communes adhérentes bénéficieront d'une demi-journée d'informations techniques gratuite à l'attention des élus et agents des communes de leur territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette adhésion pour un montant de 260 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à FREDON AUVERGNE RHONE ALPES pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260202-2026-03-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 14 | <u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusée</u> : BAILLE Laëtitia <u>Absent</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : GUILLOT Rémy |
| Nombre de Conseillers présents : 13 | |
| Nombre de Conseillers votants : 14 | |
| Pouvoir : 1 | |
| Date de la convocation : 22.01.2026 | |

N° 2026-04 - **OBJET** : Signature des conventions de mise à disposition de biens communaux pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens communaux suivants sont mis à la disposition des associations de la commune :

- ✓ Aire de loisirs : local pour entreposer du matériel, buvette, vestiaire, terrain de pétanque, terrain de football, toilette,
- ✓ Salle d'activités de la mairie,
- ✓ Salle polyvalente,
- ✓ Église, Place de l'Église,
- ✓ Containers,
- ✓ Tentes pliantes,
- ✓ Tous les parkings de la commune.

Monsieur le Maire fait part que des conventions doivent être conclues avec les associations pour ces mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de biens communaux qui seront conclues entre la commune de Montceaux et les associations communales pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOT



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260202-2026-04-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 14 | <u>Présents</u> : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARIION Sandrine, THOMASSIN Nelly. <u>Excusée</u> : BAILLE Laëtitia <u>Absent</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : GUILLOT Rémy |
| Nombre de Conseillers présents : 13 | |
| Nombre de Conseillers votants : 14 | |
| Pouvoir : 1 | |
| Date de la convocation : 22.01.2026 | |

N° 2026-05 - **OBJET** : Convention entre la commune et le Centre Social La Passerelle pour l'organisation du Festival Rêves de Cirque.

Le Conseil Municipal est informé que le Centre Social La Passerelle de Chatillon sur Chalaronne organise le Festival Rêves de Cirque qui aura lieu entre le 05 juin et le 15 juillet 2026.

Il est proposé d'accueillir ce festival à Montceaux le 12 juin 2026 ; la participation financière de la commune au coût des cachets artistiques soit 1 100 € par spectacle payant.

Une convention de Co-organisation doit être conclue entre la Commune et Le Centre Social la Passerelle.

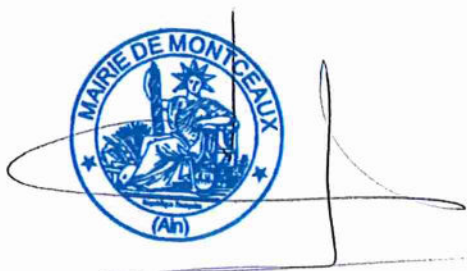
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accueillir le Festival Rêves de Cirque le 12 juin 2026.
- APPROUVE la convention de Co-organisation qui sera conclue entre la Commune de Montceaux et le Centre Social La Passerelle.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOT



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260202-2026-05-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026